

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Cécile FALIÈS, Pauline GUINARD

Coefficient : 3 ; **Durée** : 6 heures

Liste des ouvrages autorisés : aucun

Sujet : Echelles et aménagement des territoires en France

229 candidats ont présenté l'épreuve de géographie en option à l'écrit et 219 copies ont été rendues. Le nombre de candidat est en augmentation. Les notes attribuées s'étalent de 0 à 20 et 105 copies sont supérieures à la moyenne. La moyenne est de 9,98. 44 copies reçoivent une note égale ou supérieure à 14.

Deux gros groupes de notes se détachent autour de 8-9 et de 12-13. On peut donc noter une augmentation moyenne du niveau par rapport à la session précédente mais une tête de concours qui s'est affaiblie relativement.

En effet, un effort a été réalisé pour améliorer la qualité d'ensemble des copies ainsi que leur concision. Le sujet, plus technique, y incitait. De même, le jury a apprécié un effort général de problématisation plus poussée et plus claire que précédemment, et ce, malgré la déficience de définition des termes du sujet dans leur polysémie.

Le choix du sujet correspondait au choix du programme guidé par plusieurs objectifs : exiger une lecture d'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin ; permettre d'aborder des approches géographiques contemporaines tout en acquérant les bases conceptuelles et méthodologiques de la discipline ; sensibiliser les candidats à la dimension appliquée de la géographie. Les exemples utilisés pouvaient donc être nombreux démontrant à chaque fois la capacité des candidats à comprendre que le monde dans lequel ils vivent et les espaces qu'ils parcourent sont produits par des acteurs, sont animés par des dynamiques multiscalaires et sont aussi l'objet de rapports de force.

Pour toutes ces raisons, le jury a particulièrement apprécié l'exemple traité de l'aménagement du Stade des Lumières à Lyon. Au contraire, les exemples trop généraux comme l'aménagement des stations de ski de troisième génération ou, au contraire, trop précis comme celui traitant des revendications en termes d'aménagement du Groupe d'Etude Régionale des Invertébrés Armoriciens ou de l'aménagement de pistes cyclables à Châtenay-Malabry qui ne traitent que d'une échelle, petite ou grande, n'ont pas donné lieu à une bonification. De même, parler de mondialisation de façon désincarnée était contre-productif. En revanche, montrer que parce que de nouveaux acteurs économiques internationaux interviennent désormais sur les territoires dans le cadre d'une mondialisation des investissements, il faut définir de nouveaux périmètres d'action qui ne correspondent pas aux mailles politiques traditionnelles ni même aux espaces de vie habituels pouvait être une façon intéressante d'introduire la mondialisation, ce qui permettait de montrer d'une part la diversité des acteurs, d'autre part la polysémie de ce que l'on entend par échelle.

Rappelons également que les aménagements peuvent être ruraux et transfrontaliers et non simplement urbains ce que trop de candidats semblent encore ignorer.

Le jury a apprécié les efforts de construction dialectique de la problématique qui permettait ensuite de construire un plan mettant en regard les deux termes du sujet. Les meilleures copies se sont interrogées sur la nécessité mais aussi la difficulté d'articuler les échelles de l'aménagement ou même sur le débat entre équité et compétitivité territoriale. Ce type de questionnement montre à la fois que le candidat a compris les enjeux fondamentaux du programme qu'il a étudié pendant une année mais aussi qu'il est capable de réfléchir en géographe. Le sujet exigeait explicitement une mise en œuvre de la démarche multiscale, qu'il s'agisse d'espace ou de temps. A ce sujet, les échelles temporelles ont été négligées alors que par la thématique environnementale notamment elles pouvaient être développées comme certains candidats l'ont bien compris en traitant des exemples d'aménagement d'éco-quartiers dans le cadre de politiques de villes durables. Le jury a conscience de la difficulté d'appréhender ces rythmes et ces temporalités mais la plupart des très bonnes copies les ont au moins évoquées en introduction au moment de définir les termes du sujet. Une copie problématisée autour des modalités de l'imbrication des échelles de l'aménagement a même consacré une sous-partie de sa première partie décrivant la pluralité des échelles de l'aménagement aux échelles temporelles. Elle a été valorisée.

Pour faire le va-et-vient entre les échelles locales, régionales et nationales, sans s'interdire de prendre en compte, l'échelle européenne ou mondiale, le plan par échelle n'était donc pas conseillé. Aucun plan n'était attendu ou sanctionné *a priori* mais il est à noter que les candidats qui s'y sont essayés ont eu du mal à achever leur copie donc n'ont pas obtenu la moyenne. Il n'était en effet pas le plus pertinent pour traiter de ce sujet qui supposait précisément de les articuler entre elles en montrant, par exemple, comment les échelles à prendre en compte en matière d'aménagement étaient nécessairement multiples comme le pluriel dans le sujet l'indiquait (tout comme d'ailleurs le changement de nomenclature de la DATAR à la DIACT mentionné dans trop peu de copies), le sens de ces articulations et les enjeux de pouvoir qu'il implique, enfin que ces échelles multiples étaient plus ou moins compatibles et donc sources de conflits potentiels. Les meilleurs candidats se sont tous livrés peu ou prou à ces réflexions ce qui correspondait tout à fait aux attentes du jury.

Dans ce contexte, les copies qui faisaient de la récitation, qui étaient hors-sujet ou qui ne comprenaient pas de croquis ont été sanctionnées, d'autant plus qu'en ce qui concerne le dernier point, cela était mentionné expressément dans le sujet. Mais les copies comprenant plusieurs croquis non problématisés l'ont été tout autant comme celle d'un candidat ayant produit cinq croquis non problématisés –aménagement du littoral languedocien ; politique de la ville à Lyon ; route des Tamarins, La Défense et le Grand Paris – et qui n'a pas obtenu la moyenne.

De même, bien que le jury n'ait *a priori* rien contre les copies avec plan apparent, il a quand même noté une certaine tendance de ces copies à ne pas toujours traiter explicitement et systématiquement le sujet. Le fait d'écrire les titres des parties et des sous-parties de la dissertation ne doit donc pas conduire à négliger les transitions entre ces parties et sous-parties qui sont autant de rouages essentiels de l'argumentation.

Le jury a relevé l'amélioration globale de la production graphique notamment lorsque le candidat s'est attaché à la rendre lisible, problématisée par son titre et sa légende et intégrée au corps du texte. Ce dernier élément permet de rendre sa lecture plus cohérente avec la démonstration d'ensemble. De même toute la légende doit figurer sur une seule page et doit être lisible en même temps que le croquis. Quant au soin à apporter à la réalisation de ce croquis, on ne saurait rappeler à quel point il est essentiel et nous déplorons encore l'utilisation des marqueurs et surligneurs sur les croquis. La carte de synthèse à l'échelle nationale ne pouvait suffire pour ce sujet dans la mesure où elle privilégiait une échelle sur les autres (locale, régionale, européenne ou même mondiale).

Dans le détail, le fait de retrouver des expressions comme « la diagonale du vide » sans même l'usage de guillemets a été sanctionné quand le candidat n'a pas fait preuve de distance et d'esprit critique. Ce type d'expressions géographiques doit être contextualisé ou évité. De même, de trop nombreuses copies proposent des jugements de valeurs ou des propos prescriptifs tout à fait inadaptés à l'épreuve. Quant à l'usage des noms propres, il doit être motivé par une citation ou une référence à propos et non par le « *name dropping* » que les écorchures d'orthographe révèlent encore trop souvent (cette année P. Subra, L. Davezies, J. Donzelot ont été abondamment cités mais peu R. Brunet qui aurait pourtant été utile dans bien des copies notamment pour la définition d'échelle qui était celle que nous attendions).

Les prescriptions faites dans le rapport du concours 2012 restent évidemment valables afin d'améliorer encore la qualité de la préparation et des compositions des candidats.